

## Conditions générales contractuelles (CGC)

### Programme carte grand client Migros

#### 1. Programme carte grand client

Le programme carte grand client s'adresse aux clients professionnels de la Société coopérative Migros Valais, dont le siège social est à Martigny (ci-après : "Migros Valais").

Le programme carte grand client comprend :

- un point de contact pour les questions des clients professionnels dans leur relation avec Migros Valais,
- des offres et conditions spéciales pour les clients professionnels
- l'achat de prestations sur facture sur présentation de la carte grand client

#### 2. Point de contact pour le grand client

Le client professionnel peut s'adresser au point de contact grand client (ci-après : « point de contact », +41 27 720 43 46, gkk@migrosvalais.ch) de Migros Valais pour toutes les questions administratives ou relatives aux factures.

#### 3. Émission, admission et frais

Migros Valais est l'émettrice de la carte grand client. Tous les droits en relation avec le programme carte grand client et la carte grand client sont exercés exclusivement vis-à-vis de Migros Valais. L'utilisation auprès d'autres coopératives Migros participant au programme carte grand client est possible. Si les conditions de participation sont remplies, les autres coopératives Migros sont *activées* sur la carte. Ces dernières sont alors responsables des achats effectués auprès d'elles et, en cas de nécessité, il y a lieu de s'adresser à leur point de contact.

La carte grand client est délivrée exclusivement aux clients professionnels (personnes morales, propriétaires d'entreprises individuelles, associations et institutions publiques) domiciliés en Suisse (ci-après : "grand client") après un examen de leur solvabilité.

Lors de la demande d'admission au programme carte grand client, le grand client doit spécifier le nombre de cartes souhaitées qui seront liées à son numéro de compte grand client et déterminer par quel(s) groupe(s) de collaborateurs (par ex. service, centre de coûts, projets ; (ci-après : "titulaire(s) de carte") elles seront utilisées. Le grand client doit informer les titulaires de carte désignés par lui des présentes CGC et veiller à ce qu'elles soient respectées.

Avec la demande d'admission au programme carte grand client:

- le grand client accepte les présentes CGC ainsi que les intérêts de retard et les frais applicables dans le cadre du programme carte grand client (par ex. pour les cartes de remplacement en cas de perte/vol)
- le grand client est responsable du comportement des titulaires de carte désignés par lui dans le cadre de l'utilisation de la carte grand client et répond de leur respect des présentes CGC.

L'admission au programme carte grand client n'est pas un droit et Migros Valais se réserve le droit de refuser, sans en indiquer le motif, l'ouverture d'un compte grand client ou l'émission d'une carte grand client à une personne ou à un groupe de personnes spécifique.

Les prestations administratives en lien avec la carte grand client sont en principe gratuites. Toutefois, Migros Valais est libre, dans certains cas ou pour certaines prestations complémentaires, de facturer des frais tels que les frais de blocage et de cartes de remplacement, des intérêts de retard, des frais de rappel, etc.

#### 4. Contrôle de la demande et examen de solvabilité

En demandant l'admission au programme carte grand client, le grand client autorise Migros Valais ou l'agent autorisé par Migros Valais à obtenir les informations nécessaires à l'examen et au traitement de la demande de carte grand client provenant de bases de données, de tiers et d'autorités publiques (par ex. contrôle des habitants, registre du commerce, office des poursuites).

Le grand client autorise Migros Valais ou les agents autorisés par Migros Valais à effectuer un nouveau contrôle de solvabilité à tout moment.

## 5. Achat sur facture avec la carte grand client

En présentant la carte grand client et en saisissant le mot de passe correspondant, les prestations peuvent être achetées sur facture sur le compte du grand client aux points d'acceptation de Migros Valais dans la limite de la disponibilité des prestations en question et dans le cadre des éventuelles limites d'achat applicables au grand client. Les marchandises achetées sur facture restent la propriété de Migros Valais jusqu'à leur paiement intégral.

Le point de contact met à la disposition du grand client la liste à jour de tous les points de vente où la carte grand client est acceptée. La carte grand client ne peut être utilisée ailleurs. Lors d'un achat sur facture avec la carte grand client, il n'est pas possible de collecter des points Cumulus et d'utiliser des bons Cumulus ou de bénéficier d'offres Cumulus (par ex. coupons Cumulus, coupons bonus, etc.).

En cas de retour justifié de la marchandise, la valeur correspondante est créditée sur le compte du grand client. Le montant n'est jamais remboursé en espèces, ni ne fait l'objet d'un virement. Le montant figure comme montant négatif (= avoir) sur la facture suivante et est déduit du total de la facture.

Le grand client s'engage à régler toutes les factures et les obligations relatives aux achats effectués au moyen de la ou des cartes grand client émises liées à son compte de carte grand client. La revendication d'une garantie ou d'autres droits à l'encontre de Migros Valais ne libère pas le grand client de l'obligation de payer Migros Valais. Si le grand client est enregistré comme tel auprès de plusieurs coopératives Migros, il reçoit des factures de chacune d'elles.

Les prestations achetées au cours du mois précédent sont facturées au milieu du mois suivant, payables à la fin du mois (délai de paiement) sans escompte. La facture est considérée comme acceptée sans réserve si elle n'est pas contestée par écrit dans les 14 jours suivant sa réception. Le bon de livraison reçu avec l'achat (sous la forme d'un ticket de caisse) contient un aperçu détaillé de tous les achats et répond aux exigences d'une facture TVA. En cas de perte, il est possible de consulter le bon de livraison en ligne.

Migros Valais et les points d'acceptation peuvent à tout moment suspendre ou refuser un achat sur facture, notamment si le grand client est en défaut de paiement ou s'il existe des preuves ou des soupçons qu'une carte grand client est utilisée de manière inappropriée ou abusive.

L'utilisation de la carte grand client dans le but de revendre les marchandises achetées n'est pas autorisée. Si, après évaluation de la situation par Migros Valais, il y a des preuves ou des indices concrets que le grand client utilise ou a utilisé la carte pour l'achat de marchandises à des fins de revente, Migros Valais se réserve le droit d'exclure le grand client du programme carte grand client et de bloquer les cartes grand client liées à son compte ainsi que d'engager des poursuites civiles et pénales.

## 6. Rabais grand client

Le grand client bénéficie d'un rabais défini par Migros Valais et qui peut à tout moment être ajusté.

Le rabais grand client s'applique à tous les articles, à l'exception des achats liés aux services exclus du droit au rabais.

Migros Valais est libre d'exclure certaines offres de l'octroi de rabais (par ex. offres spécifiques au client avec prix nets).

## 7. Défaut de paiement

Si à la date d'échéance, le paiement dû n'a pas été effectué ou seulement partiellement, le grand client est automatiquement en défaut de paiement et doit des intérêts de retard. Tous les frais liés à l'obtention du règlement de créances en souffrance sont à la charge du grand client.

## 8. Limites d'achat et blocage

Migros Valais peut bloquer à tout moment le compte grand client ainsi que la ou les cartes y liées ou fixer des limites d'achat.

Par ailleurs, lorsqu'un titulaire de carte quitte l'entreprise, le grand client doit immédiatement demander le blocage de la carte en question ou demander un nouveau mot de passe.

## 9. Offres spéciales pour grand client

Migros Valais peut, à sa discrétion, faire des offres spéciales et non transférables en faveur du grand client. Le grand client accepte que des offres de tiers puissent lui être soumises

## 10. Communication

Le grand client est tenu d'informer immédiatement par écrit le point de contact de toute modification des informations fournies, en particulier de tout changement intervenu dans son entreprise et du départ de titulaires de carte de l'entreprise.

Toute communication de Migros Valais (factures, modifications des CGC, résiliation, etc.) est considérée comme valablement notifiée si elle a été envoyée à la dernière adresse indiquée par le grand client.

## 11. Sécurité

La carte grand client ne peut être utilisée qu'avec un mot de passe. Tant la carte grand client que le mot de passe doivent être conservés avec soin et séparément par les titulaires de carte et ne doivent pas être transmis ou rendus accessibles à des tiers. Toute personne présentant une carte grand client et saisissant le mot de passe est habilitée à effectuer des achats et le grand client est tenu d'en payer le prix. Les points d'acceptation ne sont pas tenus d'effectuer d'autres contrôles à l'égard des personnes utilisant la carte grand client. Le mot de passe ne peut être modifié ou mis à jour que par le point de contact. Il n'est pas possible de définir librement un mot de passe.

Tout vol ou perte, ainsi que toute constatation d'utilisation abusive des cartes grand client doivent immédiatement être signalés par téléphone ou courriel au point de contact. En cas de vol ou d'utilisation abusive, une plainte doit immédiatement être déposée auprès de la police. Une copie du rapport de police doit être envoyée par courriel au point de contact.

L'utilisation de la carte grand client n'est pas possible sur les systèmes Subito (self-scanning et self-checkout).

## 12. Responsabilité

Les dommages subis par le grand client découlant de la possession ou de l'utilisation de la carte grand client sont à sa charge ou à la charge des titulaires de carte. Sont notamment concernés les dommages résultant du vol, de la perte ou de l'utilisation abusive de la carte grand client.

La responsabilité de Migros Valais est exclue dans la mesure permise par la loi. L'exclusion de la responsabilité s'applique en particulier en cas de négligence légère, d'accident, de dommages indirects ou de dommages consécutifs (tels que la perte de jouissance, la perte de commandes ou le manque à gagner) ainsi qu'en cas de responsabilité envers des personnes auxiliaires. Si l'achat sur facture n'est pas accordé ou révoqué au grand client ou à un titulaire de carte, aucune responsabilité ou autre prétention à l'encontre de Migros Valais ne peut être engagée. En particulier, la responsabilité de Migros Valais ne peut pas être engagée si un point d'acceptation n'accepte pas une carte grand client ou si les cartes grand client ne peuvent pas être utilisées en raison d'un dysfonctionnement technique, de l'ajustement des limites d'achat, d'un blocage ou d'une résiliation.

## 13. Traitement des données

Migros Valais traite les données du grand client et du titulaire de carte avec soin et dans le respect du droit suisse de protection des données. Dans ce cadre, les données du grand client et des titulaires de carte sont traitées dans la mesure et aux fins nécessaires au traitement des relations contractuelles dans le cadre du programme carte grand client.

Avec la demande de carte, le grand client accepte, avec effet pour lui-même et pour les titulaires de carte désignés par lui, que les données relatives au compte de la carte grand client et aux cartes grand client ainsi que les données supplémentaires disponibles chez Migros Valais ou provenant de tiers puissent être utilisées au sein du groupe Migros pour les analyses du panier, des services achetés (profil client professionnel), ainsi que pour des actions de publicité personnalisée et des contacts commerciaux (par ex. rappels de produits). Le groupe Migros comprend : la Fédération des coopératives Migros, les coopératives Migros, les filiales appartenant aux coopératives Migros ou à la Fédération des coopératives Migros, ainsi

que les entreprises coopérant avec les coopératives Migros ou la Fédération des coopératives Migros et/ou leurs filiales.

Le grand client a le droit de révoquer à tout moment son consentement à l'utilisation des données à des fins publicitaires et marketing susmentionnées.

Les données nécessaires à la fourniture des prestations et à l'exécution du contrat peuvent également être transmises aux prestataires partenaires mandatés (par ex. entreprises logistiques, partenaires de service, sociétés de recouvrement), entre autres dans des pays ne disposant éventuellement pas d'une protection des données équivalente. Il est contractuellement garanti que le tiers chargé du traitement de données n'utilise pas les données au-delà du cadre de la commande spécifique, qu'il ne les utilise pas pour lui-même et qu'il ne les transmette pas à un tiers. En acceptant les présentes CGC, le grand client consent à cette utilisation des données.

Pour le surplus, les données du grand client ou des titulaires de carte ne seront pas transmises en dehors du groupe Migros ou à d'autres tiers, à moins que la loi n'exige leur communication à des autorités judiciaires ou autres ou que la protection et le respect des intérêts légitimes de Migros Valais ne l'exigent.

Des informations complémentaires sont disponibles dans la Déclaration de protection des données de Migros.

#### 14. Cession

Le grand client n'est pas autorisé à transférer à un tiers les droits et obligations relatives au programme carte grand client.

Migros Valais peut céder à des tiers tous les droits ou prétentions découlant de la relation contractuelle avec le grand client. De la même manière, Migros Valais peut également céder l'ensemble de la relation contractuelle ainsi que ses obligations en tout ou en partie à des tiers.

#### 15. Résiliation et exclusion

Le grand client peut en tout temps mettre fin à sa participation au programme carte grand client. Migros Valais est en droit d'y mettre fin moyennant un préavis de deux semaines. La résiliation pour des motifs importants est possible à tout moment et sans préavis.

Sont notamment des motifs importants le défaut de paiement, l'insolvabilité, la violation des présentes CGC.

En cas de résiliation, les cartes liées au compte du grand client concerné sont bloquées avec effet immédiat. Tout montant de facture en suspens devient immédiatement exigible. Les dispositions relatives aux obligations de paiement du grand client continuent de s'appliquer même après la résiliation jusqu'à ce que toutes les créances de Migros Valais aient été intégralement réglées.

Outre la résiliation, Migros Valais se réserve le droit de bloquer à tout moment le programme carte grand client. La suspicion de l'existence d'un motif important suffit pour le blocage qui sera de la durée nécessaire à un examen approprié des faits. Toutes prétentions du grand client découlant d'un tel blocage sont exclues.

#### 16. Fin du programme carte grand client

Migros Valais se réserve le droit d'interrompre à tout moment le programme carte grand client ou de le remplacer par un autre programme.

#### 17. Clause salvatrice

La nullité totale ou partielle de certaines clauses des présentes CGC n'affecte pas la validité des autres clauses. La disposition caduque est remplacée par une disposition qui se rapproche le plus possible du sens et de l'objet de la disposition caduque, de manière juridiquement valable. Il en va de même pour les lacunes éventuelles.

#### 18. Modifications du programme grand client ou des CGC

Migros Valais se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGC. Ces modifications sont notifiées au grand client aux coordonnées qu'il a fournies. Elles sont réputées approuvées, à moins que dans les 14 jours suivant la réception des modifications, le grand client ne retourne toutes les cartes liées à son compte à Migros Valais et ne mette fin à sa participation au programme de carte grand client.

Migros Valais est également en droit d'apporter à tout moment des améliorations et des modifications au programme carte grand client et, en particulier, de suspendre temporairement le programme en cas de force majeure, de fermeture/désactivation de sites web/d'applications, de défaillance technique ou pour toute autre raison importante.

#### 19. Droit applicable et for juridique

Le droit suisse s'applique exclusivement, à l'exclusion totale des dispositions applicables aux conflits de lois et de la Convention de Vienne. Le for juridique exclusif pour tous les litiges découlant des présentes CGC et du programme carte grand client est Martigny.

Les présentes CGC sont valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.